

Ce commerce est sujet à divers frais, tant de commission que de droits aux princes ou aux gouverneurs des places d'où les marchands tirent et expédient leurs cargaisons.

L'Afrique septentrionale a quantité de ports sans compter ceux de l'Égypte, dont nous parlerons ailleurs; les plus considérables, où se fait le plus de commerce et où résident habituellement les consuls, sont Tripoli, la Goulette, ainsi que Tunis, qui n'en est qu'à quatre lieues, Alger et Salé; c'est dans ce dernier que se fait le principal commerce de Fez et de Maroc; il s'en fait aussi à Tetuan, où les juifs sont en grand nombre et servent de courtiers et d'interprètes aux négocians européens. C'est de cette dernière que les Anglais tirent principalement les objets de consommation pour Gibraltar.

L'état de Maroc a encore Alcassar, Azamore, Tafilet, Sainte-Croix, ports fréquentés et où il se fait un commerce considérable d'esclaves et de marchandises pour l'exploitation.

On compte, dans la régence d'Alger, Tremecen, Constantine, Bone, Bugie, Gigery, la Calle, le Cap-Rose, et ce qu'on appelle le Bastion-de-France, parmi les ports où il se fait du commerce, à quoi l'on doit ajouter la Goulette, Biserte et Porto-Farina dans l'état de Tunis.

La piraterie, dont nous avons déjà fait connaître les brigandages et les vexations, est un des

moyens de commerce des Barbaresques (1). Les prises que font leurs corsaires donnent des bénéfices considérables aux marchands juifs ou chrétiens établis ou qui ont des fondés de pouvoir en Barbarie: car les capteurs ont coutume de mettre en vente tout ce qui ne convient pas à leur pays ou que leur croyance défend, et comme ils ne trouvent que des chrétiens ou juifs pour enchérisseurs, ils sont forcés de les donner à bon compte; ces marchandises sont ordinairement des vins, des eaux-de-vie, de la bière, des huiles, des chairs et du poisson salés,

(1) Les vexations auxquelles le commerce européen est soumis de la part de ces barbares viennent d'être de nouveau attestées par ce récit inséré dans les journaux français et étrangers.

« Le gouvernement d'Alger vient de renouveler ses actes de despotisme. Un navire chargé de différens ballots de marchandises et destiné pour Alger, avait été forcé par la tempête de faire, pour avaries, dix mille francs de frais à Marseille et à Nice. A son arrivée à Alger, le capitaine n'a pas voulu délivrer la cargaison avant d'avoir été remboursé de ces frais constatés par des pièces authentiques. Ceux à qui était destinée la cargaison se plainquirent au dey, qui ordonna qu'elle fût délivrée, ajoutant qu'il n'avait jamais été d'usage à Alger de payer des avaries. Tous les agens européens protestèrent contre cette décision opposée au droit des gens; mais le dey ne voulut pas entendre raison, et le capitaine fut obligé de livrer la cargaison sans indemnité pour ses avaries. (Alger, 1^{er} août 1823.) » Voyez le *Moniteur*, 6 septembre 1823.

et autres objets semblables que Marseille et les ports de la Méditerranée expédient pour les Antilles.

Il arrive quelquefois que les consuls ou les agens des maisons de commerce qui ont expédié ces navires en achètent les cargaisons à vil prix, et les réexpédient à leurs propriétaires ou à leur destination; mais cette ressource, rare et difficile, n'empêche pas que la piraterie ne soit la ruine du commerce des petits états de la Méditerranée, qui ne peuvent point se faire respecter de ces nations.

On a pu voir dans ce qui précède le tableau de ces déprédations et les moyens équivoques et fragiles employés par les grandes puissances pour les faire cesser; nous y renvoyons le lecteur.

Mais pouvons-nous nous refuser à transcrire ici le tableau qu'un voyageur estimé, et dont nous avons déjà invoqué l'autorité, fait d'un autre commerce, celui des esclaves dans les villes de Barbarie? Témoin de ce criminel trafic, il a pu le peindre sous les traits qui lui conviennent (1).

« Ceux, dit-il, qui n'ont jamais été à Alger, et n'ont pas été témoins du sort des chrétiens tombés entre les mains des Barbaresques, n'ont

(1) *Relations d'un séjour à Alger*, par Pananti, traduit de l'italien. Paris, 1820.

aucune idée des malheurs dont la fortune peut accabler les hommes, ni de cet abîme de douleur dans lequel sont plongés leurs semblables devenus captifs.

» A l'arrivée du corsaire qui a fait la prise, l'équipage prisonnier est conduit à un divan ou conseil, qui doit prononcer sur son sort. Là on demande ses papiers à chacun des captifs; on examine les titres qu'ils peuvent invoquer en leur faveur. Cet examen fait, si personne n'est là pour réclamer les prisonniers, offrir rançon et donner caution, la prise est reconnue bonne, l'équipage déclaré esclave, et envoyé au bagne pour y être incorporé avec les autres esclaves et vendus à ceux qui veulent en acheter.

» Mais le plus grand nombre reste attaché aux travaux publics et exposé à tous les maux d'une semblable situation.

» Aussitôt, dit M. Pananti, qu'un individu est déclaré esclave, on le dépouille de ses habits, et on le couvre de toile; on le laisse ordinairement sans souliers et sans bas; même souvent il est obligé de travailler nu-tête aux ardeurs du soleil d'Afrique. Quelques-uns de ces malheureux sont destinés à faire des voiles ou des cordes pour l'escadre; ils sont continuellement sous la surveillance de gardiens armés de fouets, et ceux-ci arrachent souvent à leurs victimes de l'argent ou quelques présents comme prix d'un adoucissement de rigueur dans l'exercice de

leurs fonctions. D'autres esclaves appartiennent au service domestique du dey ; beaucoup aussi , achetés au marché par de riches Maures , sont employés aux travaux les plus pénibles de la domesticité. Quelques-uns traînent de la pierre et du bois pour les bâtimens publics. Ces derniers sont pour l'ordinaire enchaînés , et l'on peut dire que de tous les chrétiens esclaves en Barbarie ce sont les plus misérables. Deux morceaux de biscuit bien noirs forment leur aliment de tous les jours , et sans la charité de quelques Maures , moins barbares que les autres , on laisserait sans manger le vendredi ceux qui n'ont aucune ressource , parce que ce jour-là ils sont exemptés de travail. La nuit, les captifs sont enfermés comme des criminels et obligés de dormir dans des corridors ouverts , exposés à toute l'inclémence des saisons. Au point du jour on les envoie à l'ouvrage avec des traitemens durs et barbares à la moindre négligence.

» Les captifs destinés à nettoyer des puits ou à vider des égouts , passent , pendant des semaines entières , toute la journée dans l'eau jusqu'à mi-corps , et respirent un air méphitique ; d'autres sont employés dans des carrières ; quelques-uns , attachés au même joug avec les bêtes de trait , sont obligés de traîner des fardeaux pour les travaux de la campagne , etc.

» On estime que , dans l'état d'Alger seul , il meurt chaque année cent cinquante esclaves des

suites du manque de nourriture ou de secours dans leurs infirmités ; malheur à ceux qui poussent un soupir , et dont la plainte est entendue de leur inexorable maître ! La plus légère offense , une légère indiscretion est punie de coups de bâton sous la plante des pieds ou sur le dos , et toute résistance à cet affreux traitement serait suivie de la mort.

» J'épargnerai au lecteur les tableaux déchirans dont les relations de ces tristes contrées sont pleines ; la nature y est outragée de toutes les manières , et l'on doute que la situation des nègres vendus aux côtes d'Afrique soit plus désolante et plus dure que celle où se trouvent les captifs chez les Barbaresques.

» Le prix de chaque esclave est fixé , ce qui semblerait annoncer à tous qu'en le payant ils peuvent devenir libres ; mais le mode établi pour leur délivrance doit leur en ôter l'espoir. Si , après avoir obtenu la permission d'exercer un commerce ou une industrie , ils parviennent à acquérir quelque propriété , on ne leur permet pas de payer leur rançon ; de pareilles offres sont presque toujours rejetées sur le fondement que le prince est l'héritier légal de la propriété de ses esclaves.

» La captivité est environnée de cruautés qui n'ont point de bornes , et semblent n'avoir point de fin dans ce pays , dit le judicieux voyageur que nous venons de citer ; la douloureuse condition

des esclaves peut être comparée à celle de ces esprits, dont parle le Dante, dans le séjour des ténèbres et du désespoir. Lorsqu'ils demandent quelle heure du jour il est, on leur répond souvent : « Il est l'éternité. »

» A peine les rayons de la lumière ont-ils paru, que leurs impitoyables surveillans les appellent à l'ouvrage avec une voix de Stentor : *Vamos a trabajo, cornutos*, leur crient-ils, à l'ouvrage, *co-cus* ; expressions grossières suivies souvent de coups de bâton. Ce n'est point assez pour eux d'avoir à gémir d'un travail excessif et de mauvais traitemens, on y ajoute la dérision, l'abus, le mépris, et ces espèces de souffrances sont multipliées de toutes les manières. Chien d'infidèle est l'expression ordinaire qu'on emploie en parlant à un esclave.

» Qu'on juge de l'état de ces malheureux lorsqu'ils sont malades par celui où ils sont en santé. Il n'y a point d'hôpital pour les esclaves chrétiens, si l'on excepte un petit hospice dû à la charité du gouvernement espagnol, qui consacre un fonds à cet objet intéressant. Sans cet établissement on verrait périr dans les rues les captifs affectés de maladie. Pourquoi les autres puissances n'imitent-elles pas un semblable bienfait ? Elles diminueraient au moins la honte et le reproche qu'elles encourent de tolérer un pareil désordre à la vue de l'Europe et des états chrétiens.

» Si des maux physiques qu'éprouvent les esclaves en Barbarie, nous passons à l'influence morale que cette existence exerce sur eux, quelle dégradation, quel avilissement de l'espece humaine n'y remarquons-nous pas !

» L'esclavage est le plus grand des malheurs qui puisse arriver à une créature humaine ; il semble qu'il ôte à celui qui en est frappé ces consolations qui accompagnent les autres calamités ; celles-ci éveillent l'affection, la sympathie, inspirent du respect ; si on ne les secoure pas, du moins obtiennent-elles de la commisération. L'esclavage entraîne une sorte d'opprobre qui glace le cœur, fait détourner la vue et repousse tout rapprochement ; on éprouve dans l'âme, contre un état si peu naturel, une sorte d'horreur qui s'étend jusqu'à celui qui le fait naître ; une rare philosophie, ou mieux encore cette charité chrétienne qui comprend toutes les vertus courageuses, peuvent seules triompher de cette aversion qu'inspire l'homme meurtri des chaînes de la servitude.

» Lui-même au bout de quelque temps paraît s'accoutumer à cette humiliation ; toute fierté s'éteint dans son âme ; il se persuade que sa nature a éprouvé un changement auquel il doit se soumettre. C'est ainsi qu'à voir ces nombreuses files d'esclaves dans le baigne de Maroc et d'Alger, on est porté à penser que l'Européen qui a subi ce sort malheureux se regarde comme in-

férier aux sauvages de l'Afrique. Dans cet état l'homme, né et appelé à porter ses regards vers sa céleste origine, s'abaisse jusqu'à oublier ses hautes destinées. L'âme se purifie dans le creuset de l'adversité; mais le poison de l'esclavage, l'abjection de cet état, détruit le courage, étouffe les sentimens généreux et prive l'âme des facultés qu'elle a reçues de l'auteur de son être.

» Il est un autre mal que produit l'esclavage et qui n'est pas un des moins terribles aux yeux du philosophe et du chrétien, noms presque synonymes lorsqu'ils sont bien compris. Le malheur corrompt le cœur quand, comme celui de l'esclavage, il en brise l'énergie. Alors la religion elle-même, cette colonne des cieus à laquelle nous nous attachons lorsque tout chancelle autour de nous, cesse de nous donner des consolations. L'esclave, humilié, foulé, outragé dans tout son être, se regarde comme abandonné sur la terre; il ne regarde plus le ciel comme son appui; le néant vient s'emparer de lui avant de cesser d'exister, et le crime même n'est plus à ses yeux qu'un moyen de bonheur s'il peut contribuer à lui rendre l'espoir et la liberté.»

C'est surtout aux chrétiens enchaînés par les barbares d'Afrique et vivant sous le despotisme des maîtres de ces contrées, que s'applique cette peinture trop réelle et trop constante. « Les chrétiens, dit M. Pananti, sont les plus à

plaindre dans cette dure captivité. Une infortune profonde et long-temps continuée a détruit chez eux toutes les consolations agréables; elle les a laissés dans la douleur et sans aucune espérance; ils succombent accablés du poids de leurs maux sous la verge qui les frappe, et il leur est impossible de lever la tête. La servitude est comme une nécessité cruelle qui brise et détruit tout ce qu'elle approche; et cette puissance est bien active, puisqu'elle anéantit jusqu'aux espérances que le ciel a mises au fond de nos cœurs.

» Me sera-t-il possible de dire que, dans cet abîme de misères où l'esclavage réduit nos enfans et nos compatriotes, l'abjuration même ne leur offre qu'une faible et languissante ressource? Honteuse et coupable extrémité dont nous devons plus qu'eux encore un compte sévère à la justice et à l'honneur.»

Il n'y a plus en effet autant d'abjurations en Barbarie qu'autrefois; le nombre des renégats y diminue chaque jour. Quelques chrétiens forcés par leurs crimes de sortir de Ceuta, d'autres réduits au désespoir par les longues souffrances de leur esclavage, ou bien encore épris de passion pour quelque femme, sont les seuls qui abandonnent la foi de leurs pères pour embrasser la religion de Mahomet. Dès qu'ils ont apostasié ils reçoivent une paie comme les Turcs que la Porte entretient en Barbarie, et peuvent parvenir aux emplois de l'état et à toutes les di-

gnités ; on en a vu même, tels que Mezzo-Morto, être élevé au trône du dey à Alger (1). Il n'est pas néanmoins dans la coutume des Maures d'encourager le prosélytisme parmi les esclaves ; ils savent la perte qu'ils éprouveraient en leur donnant la liberté, qui est la suite forcée de leurs conversions à l'islamisme ; et ils pensent aussi qu'on ne peut pas avoir grande confiance à un apostat en matière de religion et de politique.

Pour s'opposer à ce que les renégats ne soient portés aux emplois supérieurs, on leur interdit de se marier avec des femmes mahométanes : la mauvaise conduite, les plus légères plaintes portées contre un renégat sont punies avec sévérité. Il est surveillé par tous ceux qui craignent ou son crédit ou ses talens ; on cite comme des exemples les succès de quelques célèbres renégats, tels que le comte de Bonneval, Français (2),

(1) Mezzo-Morto, renégat italien, ainsi nommé de ce qu'il avait été trouvé à demi mort sur le champ de bataille, fut chargé du commandement d'un schebec algérien : il fit retraite, étant en course, devant un vaisseau chrétien. Le dey lui ordonna de retourner à la mer, et, sous peine de mort, de rétablir l'honneur de son pavillon. Mezzo-Morto se signala si bien par son audace et son intrépidité qu'il fut porté au commandement de la marine, qui le conduisit à la place de dey.

(2) On connaît assez généralement le marquis de Bonneval, né en France, en 1672 : il servit sous Catinat et Vendôme. Mécontent de la France, il se rendit auprès de

devenu pacha à trois queues et général d'artillerie à Constantinople, et le duc de Ripperda, Hollandais, parvenu au poste de premier ministre à Maroc (1) ; mais leur élévation ne fut pas l'effet de leur apostasie ; ils n'avaient point été faits esclaves ; ils étaient venus avec une réputation de talens à Constantinople et à Maroc ; ils avaient rempli de hauts emplois dans l'étranger ; ainsi leur position n'est point à comparer à celle des

l'empereur, qui, en 1716, l'employa dans la guerre contre les Turcs, sous le prince Eugène de Savoie : il se distingua à la bataille de Peterwaradin, où l'armée ottomane fut battue. Quatre ans après, s'étant permis des propos contre le prince Eugène et madame de Prié, femme du gouverneur des Pays-Bas, il fut mis en prison, perdit ses emplois, ce qui le détermina à passer chez les Turcs. Le grand-seigneur le créa pacha à trois queues, et le nomma général d'artillerie. Mort en 1747 à soixante-quinze ans.

(1) Ripperda est célèbre par son élévation et sa fin obscure. Nommé ambassadeur de Hollande en Espagne, il parvint à la place de premier ministre sans en avoir le titre dans cette dernière cour : il en fut éloigné en 1736, et perdit ses emplois ; il fut ensuite emprisonné, se sauva, passa en Angleterre, où il fit connaissance de l'ambassadeur de Maroc, qui lui conseilla de se rendre auprès de son souverain ; ce qu'il fit. Arrivé à Maroc, il y obtint un aussi grand pouvoir qu'en Espagne, se fit musulman, et prit le nom d'Osman. Disgracié pour avoir voulu fonder une nouvelle religion, il se retira à Tétuan, où il mourut de chagrin en 1757.

apostats ordinaires ; au surplus les choses sont bien changées aujourd'hui , et l'on peut douter qu'un fugitif d'Europe parvienne chez les Turcs aux grandes dignités, quelque bon musulman qu'il se montrât.

Tous ceux qui embrassent la religion des Maures en Barbarie ne sont pas pour cela réellement et complètement libres ; mais ils ont moins de fatigues à supporter , surtout celle de se livrer à mille actions basses qui sont assez le partage des gens de cette sorte.

Les apostasies diminuent donc très-peu la mauvaise condition des esclaves qui l'invoquent pour alléger leur sort ; mais les puissances chrétiennes n'en montrent pas moins une grande impiété , je veux dire un grand mépris pour leur croyance, de souffrir cet avilissement de leurs malheureux sujets réduits à ce triste et horrible esclavage. Pour en adoucir la rigueur, il leur suffit de crier en public : *Dieu est miséricordieux, et Mahomet est son prophète* : on les mène devant un officier public, et on les admet à se faire musulmans. Le juif qui veut embrasser la même religion doit d'abord se faire chrétien, pour suivre, disent les Maures, les divers degrés qui conduisent à la perfection.

Mais quittons ces tristes tableaux et attachons-nous à donner une idée d'un genre particulier de commerce dans ces régions brûlées d'un côté par le soleil, et de l'autre tourmentées par le despotisme ; c'est celui des caravanes.

Partout où des cérémonies religieuses donnent lieu à de nombreux et périodiques rassemblemens, le commerce vient à la suite, et fait servir à ses spéculations des institutions formées dans d'autres vues ; toutes les nations nous en offrent des exemples.

Telle est l'origine des caravanes de l'Afrique septentrionale. La loi musulmane ordonne à tous les croyans de visiter au moins une fois en leur vie la *ville Sainte de la Mecque*, et le tombeau du prophète ; des lieux les plus éloignés du monde, de nombreuses réunions se forment pour remplir ce religieux devoir.

Tout autre moyen, tel que des voyages isolés ou d'un petit nombre de personnes, aurait été impraticable à travers des déserts et des pays infestés de hordes errantes qui ne vivent en partie que de pillage : ajoutez qu'en Europe les routes sont ordinairement diversifiées d'objets qui fixent l'attention et excitent la curiosité ; on peut même s'y flatter qu'au bout de deux ou trois jours de marche on rencontrera quelque ville où l'on pourra se reposer ; il n'en est pas de même en Afrique et dans les parties de l'Orient soumises au joug barbare des Turcs ; rien là ne délasse la vue, ne réjouit l'imagination : la tristesse, la mélancolie, une sombre anxiété sont entretenues par tout ce qui entoure l'homme. Ce ne sont de toutes parts que montagnes arides, que plaines stériles, que sables brûlans, que